

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

### Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février à vingt heures,  
 le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
 en exercice : 49  
 présents : 35  
 procurations : 6  
 votants : 41

Date de convocation :  
 06 février 2024

**PRESENTS :** A. RIESEN, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P-J. CRASTES, A. CUZIN, P. CHASSOT, E. ROSAY, M. GRATS, M. SALLIN, C. VINCENT, L. VESIN, D. ROULLET, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. de SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOT, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, C. DURAND, M-N. BOURQUIN, F. de VIRY, M. SECRET, F. BENOIT, F. GUILLET

**REPRESENTES :** G. ZORITCHAK par A. RIESEN, V. LECAQUE par P. CHASSOT, M. MERMIN par P-J. CRASTES, G. NICOUD par D. BESSON, J. LAVOREL par F. BENOIT, L. CHEVALIER par F. de VIRY

**SUPPLEE :** L. DUPAIN par D. ROULLET

**ABSENTS :** S. BEN OTHMANE, J-L. PECORINI, C. CACOUAULT, S. KARADEMIR, L. JACQUET, C. MERLOT, S. LOYAU, S. DUBEAU

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

#### Délibération n° c\_20240212\_fin\_13

##### 7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

#### DELIBERATION RECTIFICATIVE : BUDGET ANNEXE REGIE EAU – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur de Smedt, 4ème Vice-Président,*

Le budget primitif 2024 sera voté au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Aussi, afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, la collectivité peut ouvrir des enveloppes budgétaires en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les ouvertures de crédits suivantes au budget annexe Régie Eau 2024, approuvées par délibération n° 20231218\_cc\_fin\_149 du 18 décembre 2023, prenaient en compte les restes à réaliser :

| Chapitres                        | Crédits budgétaires 2023 | Montant 25%  | Montant proposé |
|----------------------------------|--------------------------|--------------|-----------------|
| 20-Immobilisations incorporelles | 103 450,00               | 25 862,50    | 25 862,50       |
| 21-Immobilisations incorporelles | 1 719 747,62             | 429 936,91   | 429 936,90      |
| 23-immobilisations en cours      | 6 396 614,56             | 1 599 153,64 | 1 599 153,64    |

Cependant, ce tableau fait état d'une erreur matérielle puisque les restes à réaliser ont été comptabilisés à tort. Aussi, il est proposé de le remplacer par le suivant, sans les restes à réaliser :

| Chapitres                        | Crédits budgétaires 2023 | Restes à réaliser 2022 | Crédits budgétaires 2023 - RAR 2022 | Nouveau montant proposé 25 % |
|----------------------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| 20-Immobilisations incorporelles | 103 450,00               | 12 500,00              | 90 950,00                           | 22 737,50                    |
| 21-Immobilisations incorporelles | 1 719 747,62             | 357 347,62             | 1 362 400,00                        | 340 600,00                   |
| 23-immobilisations en cours      | 6 396 614,56             | 682 614,56             | 5 714 000,00                        | 1 428 500,00                 |

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-1 ;*

*Vu la délibération n° 20231218\_cc\_fin\_149 du Conseil communautaire du 18 décembre 2023 relatif au budget annexe Régie Eau – Autorisation de dépenses d'investissement préalable au vote du budget primitif 2024 ;*

#### DELIBERE

**Article 1 : modifie** la délibération n° 20231218\_cc\_fin\_149 du Conseil communautaire du 18 décembre 2023 relatif au budget annexe Régie Eau – Autorisation de dépenses d'investissement préalable au vote du budget primitif 2024.

**Article 2 : approuve** les ouvertures de crédits en investissement avant le vote du budget annexe Régie Eau 2024, selon le tableau suivant :

| Chapitres                        | Crédits budgétaires 2023 | Restes à réaliser 2022 | Crédits budgétaires 2023 - RAR 2022 | Nouveau montant proposé 25 % |
|----------------------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| 20-Immobilisations incorporelles | 103 450,00               | 12 500,00              | 90 950,00                           | 22 737,50                    |
| 21-Immobilisations incorporelles | 1 719 747,62             | 357 347,62             | 1 362 400,00                        | 340 600,00                   |
| 23-immobilisations en cours      | 6 396 614,56             | 682 614,56             | 5 714 000,00                        | 1 428 500,00                 |

**Article 3 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération  
Télétransmise le 16/02/2024  
Publiée électroniquement le 16/02/2024

La secrétaire de séance,  
Carole VINCENT



Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.